

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2240

8 septembre 2012

SOMMAIRE

A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	107474	ERS Immeuble S. à r.l.	107505
AdGLOBAL - International Media Services S.à r.l.	107517	Europäische wirtschaftliche Interessene- reinigung der Senatoren EWIV d.S.	107506
Agatha Estates S.A.	107476	EWA fiduciaire S.A.	107506
Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l.	107507	F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	107507
Alta Investissements S.A.	107474	Fosbel Global Services (Luxco)	107476
Anthea S.A.	107517	G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	107507
Assur Omnium S.A.	107495	Hamada SA	107508
Baywatch Holding S.à r.l.	107496	H&F Nugent Lux Debtko S.à r.l.	107500
B.E. Holding S.A.	107517	H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	107507
Belval Plaza I Mall S.à r.l.	107509	Infinity Investments S.A.	107508
Belval Plaza I S.à r.l.	107512	IS European Services Sàrl	107515
Biloba Investissement S.A.	107497	Isolutions S.à r.l.	107515
BR 209 Invest S.A.	107497	Itau Specialised Investment Funds	107508
Brahms Chemical Intermediate S.A.	107498	Joya-Coiffure S.à r.l.	107495
B-Trident Dresden S.à.r.l.	107496	Little Smets	107505
CEREP Finance S.à r.l.	107497	Loginter S.à r.l.	107482
CEREP II Finance S. à r.l.	107497	Lugh Investissement S.A.	107515
CEREP III S.à r.l.	107518	MissionPossible Sàrl	107516
Citée Car	107480	Palmolux Investments S.à r.l.	107520
CN Holdings Luxembourg S.à r.l.	107500	Projet Royal S.à r.l.	107517
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l.	107500	PSMA Luxco II S.C.A.	107520
Ducanty Holdings (Luxembourg) Limited	107503	Reichenschwand Holding S.à r.l.	107520
Elektra Purchase No. 17 S.A.	107504	Schräinermontagebetrieb Wolf	107520
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	107504	SLDC Luxembourg S.à r.l.	107476
e_PPR Lux	107484	The MC Russian Market Fund	107497
Ergon Capital II S.à r.l.	107504	Twelve Beeches S.à r.l.	107500
Erika Holding S.à r.l.	107504	Wole SA	107496

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012101986/15.

(120140381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trente et un juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "ALTA INVESTISSEMENTS S.A.", en liquidation, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27616 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 143 du 28 mai 1988,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293 du 27 octobre 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3222 du 30 décembre 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie CADINU, employée, demeurant professionnellement à Bertrange.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie BECKER, employée, demeurant professionnellement à Bertrange, et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques SOISSON, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 03 juillet 2012 (numéro 1662) et 17 juillet 2012 (numéro 1787), et

- au journal "Lëtzebuerger Journal" en date des 03 juillet 2012 (numéro 126) et 17 juillet 2012 (numéro 136).

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée.

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure;
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée;
4. Conservation des livres et documents de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Divers.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

D) Qu'il ressort de la dite liste de présence que sur les cinq cent mille (500.000) des actions en circulation, quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, représentant quatre vingt dix huit pour cent (98%) du capital social émis de la Société.

E) Qu'en conséquence l'Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

F) Qu'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé a été tenue en date du 31 janvier 2012, par laquelle le rapport du liquidateur fut entendu. A la même date, Monsieur Hans Jurg HOFER, expert-comptable, demeurant à CH-1232 Confignon, 3, Chemin des Côtes (Suisse), fut nommé comme commissaire à la liquidation.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir Monsieur Hans Jurg HOFER, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CADINU, E. BECKER, J-J. SOISSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 août 2012. LAC/2012/36695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102029/85.

(120140346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Fosbel Global Services (Luxco), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.777.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 9 juillet 2012

En date du 9 juillet 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démissions de Monsieur Stuart PETTIFER en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Kathleen STEVENS, née le 20 août 1960 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique et résidant à l'adresse suivante: 7292 Chesnut Court, Olmsted Falls, Ohio, 44183, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Fosbel Global Services (Luxco)

Signature

Référence de publication: 2012102238/19.

(120140462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Agatha Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012101991/10.

(120140446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

SLDC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 170.694.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Sandro Miguel DIAS DE OLIVEIRA (Sandro DIAS), né le 24 juillet 1976 à Lavos (Portugal), demeurant au 29, rue de Belair à L- 6311 Beaufort;

2. Monsieur Claudio MATIAS LOUREIRO (Claudio MATIAS), né le 29 décembre 1979 à Moutier (Suisse), demeurant au 2, rue Jean Steichen à L- 5868 Alzingen;

3. Madame Liliana Sofia SANTOS PLENO (Liliana SANTOS), née le 25 septembre 1977 à Lavos (Portugal), demeurant au 29, rue de Belair à L- 6311 Beaufort; et

4. Madame Diana DIAS, née le 2 septembre 1978 à Lavos (Portugal), demeurant au 2, rue Jean Steichen à L- 5868 Alzingen.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

I. Dénomination - Siège social - objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est SLDC Luxembourg S.à r.l. (la Société). La

Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. La création de succursales ou filiales n'a aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'achat, la vente ou la revente au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de toute marchandise à des fins commerciales, par le biais de vente en magasin, vente à domicile sous forme de présentation du produit, ainsi que par l'e-commerce, ou par tout autre moyen.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par le recours à une offre publique.

3.2. La Société peut également donner des garanties et constituer des cautions en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou celles émises par ses filiales ou toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

10.1. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale), ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) associés dans la Société, par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par la gérance aux associés par lettre recommandée, facsimile ou email (suivi de l'envoi de l'original par tout autre moyen) ou par service de courrier rapide.

En cas de vote écrit, les associés auront l'obligation d'émettre leur vote et de l'envoyer à la Société dans les quinze (15) jours de la réception du texte de la résolution proposée.

10.2. Pouvoirs et droits de vote

- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale).
- (ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.3. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(ii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(ix) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société. Les comptes annuels seront établis en euros (EUR).

11.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

11.4. L'Assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la société le premier mardi du mois de juin.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises / Commissaires aux-comptes.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés / commissaires aux comptes, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés / commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par les associés fondateurs, prénommés, comme suit:

1) Monsieur Sandro DIAS, préqualifié,	3.250 parts sociales
2) Monsieur Claudio MATIAS, préqualifié,	3.125 parts sociales
3) Madame Liliana SANTOS, préqualifiée	3.000 parts sociales
4) Madame Diana DIAS, préqualifiée,	<u>3.125 parts sociales</u>
Total des parts sociales	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes ont été nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sandro DIAS, né le 24 juillet 1976 à Lavos (Portugal) demeurant au 29, rue de Belair L-6311 Beaufort; et
- Monsieur Claudio MATIAS, né le 29 décembre 1979 à Moutier (Suisse) demeurant au 2, rue Jean Steichen L-5868 Alzingen.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants susmentionnés.

2) Le siège social de la société est établi au 2, rue Jean Steichen L-5868 Alzingen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. M. DIAS DE OLIVEIRA, C. MATIAS LOUREIRO, L. S. SANTOS PLENO, D. DIAS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2012. LAC/2012/36169. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101869/213.

(120139628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Citée Car, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 163.321.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mangrove III Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, (the "Sole Holder") with registered office in 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 July 2012, which initialled ne varietur by the undersigned notary and the appearing person, shall remain annexed to the present deed to be registered therewith, being the sole shareholder of "Citee Car S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1, rue Peternelchen L-2370 Howald, incorporated on 31 August 2011 by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2643 of 31 October 2011.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 30 May 2012 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The Sole Holder declared and requested the notary to state (i) that the Sole Holder holds all the shares in issue of the Company and (ii) that the items on which decisions are taken by the Sole Holder are the following:

Rectification of the resolutions of the general meeting of shareholders of the Company of 14 December 2012, confirmation, approval and ratification of the transfer of the registered office of the Company from 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg to 1, Rue Peternelchen, L-2370 Howald and consequential amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company.

After the preceding has been approved the following resolutions were passed by the Sole Holder:

Sole Resolution

The Sole Holder noted the resolutions of the general meeting of shareholders of the Company of 14 December 2011 approving the transfer the registered office of the Company from 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg to 1, Rue Peternelchen, L-2370 Luxembourg.

The Sole Holder noted that the resolutions of 14 December 2011 were erroneous in the sense that the new address of registered office is located in Howald, municipality of Hesperange, and thus the correct address of the registered office of the Company is as follows:

1, Rue Peternelchen, L-2370 Howald.

The Sole Holder noted that the above address is located outside the municipality of Luxembourg City and thus the change of the registered office requires an amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company.

The Sole Holder therefore resolved to rectify the resolutions of the general meeting of the shareholders of 14 December 2011 and to confirm, approve and ratify the transfer of the registered office of the Company from 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg to 1, Rue Peternelchen, L-2370 Howald.

The Sole Holder resolved to amend the first sentence of article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Howald, municipality of Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mangrove III Investments S.à.r.l., société à responsabilité limitée, (l'«Actionnaire Unique») ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, représenté par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, résident à Luxembourg, conformément à une procuration en date du 23 juillet 2012, laquelle paraphée "ne varietur" par le notaire soussigné et par la personne comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement, dans sa capacité en tant qu'actionnaire unique de «Citee Cars S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, constituée le 31 août 2011 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2643 du 31 octobre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mai 2012 par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'Actionnaire Unique a déclaré et requis le notaire d'acter (i) que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions émises par la Société et (ii) que tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquelles les décisions sont prises par l'Actionnaire Unique sont les suivants:

Rectification des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 14 Décembre 2012, confirmation, accord et ratification du transfert du siège social de la Société du 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 1, Rue Peternelchen, L2370 Howald et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a noté les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 14 Décembre 2011 approuvant le transfert du siège social de la Société du 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 1, Rue Peternelchen, L-2370 Luxembourg.

L'Actionnaire Unique a noté que les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 14 Décembre 2011 étaient erronées dans le sens où la nouvelle adresse du siège social est située à Howald, commune de Hesperange, et que l'adresse correcte du siège social de la Société est la suivante:

1, Rue Peternelchen, L-2370 Howald.

L'Actionnaire Unique a noté que l'adresse est située à l'extérieur de la commune de Luxembourg -Ville et que le changement du siège social de la Société nécessite un changement de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société.

L'Actionnaire Unique a donc décidé de rectifier les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 14 Décembre 2011 et de confirmer, approuver et ratifier le transfert du siège social de la Société de 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 1, Rue Peternelchen, L-2370 Howald.

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Le siège social de la Société est à Howald, commune de Hesperange, au Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35624. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102934/101.

(120140620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Loginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.725.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. ACTA PRIV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59923, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Nico AREND, ayant son adresse professionnelle au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch; et

2. Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg le 21 mai 1953 ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich, ici représenté par Monsieur Nico AREND, précité en vertu d'une procuration donnée sou seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante, es qualités qu'elle agit, et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que ACTA PRIV S.A. et Monsieur Carlo FISCHBACH déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOGINTER S. à r.l. avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 29725, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 109 du 24 avril 1989 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 27 décembre 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1311 du 10 septembre 2002.

- que le capital social de la Société est fixé à six cent mille (EUR 600.000,-) Euros, représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) Euros, chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

- création en cas de pluralité de gérants d'un conseil de gérance dont les membres seront répartis en 3 classes de gérants A, B et C;

- modification des pouvoirs de signature vis-à-vis des tiers de sorte que dorénavant la Société soit liée dans toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe B et d'au moins un gérant de Classe C, ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

- modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

- répartition des gérants en fonction Messieurs Nico AREND et Carlo FISCHBACH dans la Classe de gérants A.

- nomination pour une durée indéterminée de deux gérants de Classe B Monsieur Aly GEHLEN et Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et d'un gérant de Classe C Monsieur Laurent FISHBACH.

- acomptes sur dividendes et modification de l'article 16 es statuts de la Société.

Sur ce, les comparants représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société se sont constitués en assemblée générale et, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que dans le cas d'une pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance dont ses membres seront répartis en gérants de Classe A, de Classe B et en gérants de classe C.

L'assemblée générale décide également que dans le cas d'une pluralité de gérants, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe B et d'au moins un gérant de Classe C ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Aussi, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui sera libellé dorénavant comme suit:

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants de Classe A, de gérants de Classe B et de gérants de Classe C.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, société sera engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe B et d'au moins un gérant de Classe C, ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de désigner pour une durée indéterminée les gérants actuellement en fonction en qualité de gérants de Classe A à savoir:

Monsieur Nico AREND, précité, gérant de Classe A.

Monsieur Carlo FISCHBACH, précité, gérant de Classe A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux gérants de Classe B et un gérant de Classe C pour une durée indéterminée comme suit:

1. Monsieur Aly GEHLEN, ingénieur, né le 30 août 1963 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, gérant de Classe B; et
2. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, employée privée, née à Wiltz, le 8 février 1973, ayant son adresse professionnelle au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, gérant de Classe B.
3. Monsieur Laurent FISCHBACH, employé privé, né le 29 mars 1985 à Luxembourg avec adresse professionnelle au 298, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, gérant de Classe C.

Quatrième résolution

L'assemblée générale d'insérer un paragraphe additionnel en fin de l'article 16 des statuts de la Société portant sur les dividendes intérimaires.

L'article 16 se lira dorénavant comme suit:

Art. 16. L'excédent favorable du bilan déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaire ou utiles par les associés constitue le bénéfice de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le gérant unique ou conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Dont procès-verbal, passé à Mersch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nico Arend, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2012. LAC/2012/35935. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012103280/131.

(120140727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

e_PPR Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 170.687.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gucci Luxembourg S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 69.008,

here represented by Pedro Reis da Silva, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “e_PPR Lux” (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (*actions nominatives*).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting .

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and
- (ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor(s) to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor(s) shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the last Thursday of June of each year at 3:00 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Gucci Luxembourg S.A., represented as stated above, subscribes to thirty-one thousand shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The aggregate amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed Directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Jean Marc Duplaix, born on November 20, 1970 in Saint-Germain-en-Laye France, having his professional address at 10, Avenue Hoche, F-75381 Paris Cedex 08, France;

- Mr. Frederico Barbieri, born on April 20, 1965 in Bologna, Italy, having his address at Via Privata Ercole Merelli, 6 Milan 20139 Italy; and

- Mr. Teunis Christiaan Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands, having his address at 15, rue Jean-Pierre Kommes, 6988 Hostert (Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2. KPMG SA, Avenue du Théâtre 1, 1002 Lausanne, is appointed as auditor of the Company until the next annual general meeting of the Company, its remuneration to be negotiated and decided by the board of directors.

3. KPMG, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, is appointed as réviseur d'entreprises agréé to audit the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the accounts for the financial year to end on December 31, 2012, its remuneration to be negotiated and decided by the board of directors.

4. The registered office of the Company is set at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gucci Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 69,008,

représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "e_PPR Lux" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
- (ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'en-

tendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée

Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Gucci Luxembourg S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000).

Le montant de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Mr. Jean Marc Duplaix, né le 20 novembre 1970 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Hoche, F-75381 Paris Cedex 08, France;

- Mr. Frederico Barbieri, né le 20 avril 1965 à Bologne, Italie, ayant son adresse professionnelle au Via Privata Ercole Marelli, 6 Milan 20139 Italie; et

- Mr. Teunis Christiaan Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, ayant son adresse au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2. KPMG SA, Avenue du Théâtre 1, 1002 Lausanne est nommé en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société, sa rémunération devant être négocié et décidé par le conseil d'administration.

3. KPMG, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour réviser le bilan, le comptes de profits et pertes et les notes afférentes aux comptes pour l'année financière qui se termine le 31 Décembre, 2012, sa rémunération devant être négocié et décidé par le conseil d'administration.

4. Le siège social de la Société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

107495

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Reis Da Silva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101321/573.

(120139375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Joya-Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 137.785.

—
Extrait de l'assemblée générale du 10 août 2012

Le soussigné:

Monsieur Carlos FIGUEIRA DE SOUSA, coiffeur, demeurant à L-3510 Dudelange, 35, rue de la Libération, agissant en sa qualité d'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première décision

L'associé, décide de révoquer Madame Angela SCHMIDT coiffeuse, née à Birkenfeld (Allemagne), le 2 juillet 1979, demeurant à D-54497 Morbach, 3a Hochwaldstrasse, de sa fonction de gérante technique de la société avec effet immédiat.

Deuxième décision

L'associé unique décide de nommer comme gérante technique de la société pour une durée indéterminée à partir de ce jour Madame Marilena Sportelli, coiffeuse, née à Luxembourg le 16 mars 1978, demeurant à L-3630 Kayl, 108, rue de Dudelange.

Monsieur Carlos FIGUEIRA DE SOUSA, prénommé, est confirmé en sa qualité de gérant administratif de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012103933/21.

(120142304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Assur Omnium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 216, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.696.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2009

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur HERR Robert
2. Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame COLLING Juliette
3. La nomination au poste d'Administrateur de Monsieur HERR Christophe, demeurant à 216, Rue de Belvaux à L-4026 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur HERR Philippe
4. Le renouvellement du mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur HERR Robert
5. La nomination au poste de Délégué à la gestion journalière de Monsieur HERR Christophe, en remplacement de Monsieur HERR Philippe, avec attribution du pouvoir à engager la société avec sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière au sens le plus large, y compris toutes les opérations bancaires.
6. Le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur PLEIMLING René.

Luxembourg, le 05 mai 2009.

Pour extrait conforme

HERR Robert / HERR Philippe

Administrateur-Délégué / -

Référence de publication: 2012102036/22.

(120140474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102043/15.

(120140387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Wole SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.409.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 novembre 2011

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ, Thierry FLEMING et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012102690/17.

(120140282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102049/15.

(120140376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102088/10.

(120140483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

BR 209 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 164.962.

Extrait des résolutions des décisions prises par les administrateurs le 22 juin 2012 à 11 heures

Le Conseil a décidé de nommer Monsieur Nadi SALAME, Président du Conseil d'Administration

Pour copie conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012102094/12.

(120140418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.244.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64712 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102126/10.

(120140459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CEREP II Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.558.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64713 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102128/10.

(120140480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2012

Il est décidé d'accepter la démission de Madame Ani SALIBIAN comme Administrateur de la Société

Certifié conforme et sincère

Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012102637/12.

(120140377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.971.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of July.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Brahms Chemical Intermediate S.A. (in abbreviation Brachem S.A.) (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-1705 on 13 September 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.971. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial, number C-368 on 13 February 2008.

The meeting was presided over by Mrs. Christelle Rétif, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1) Decision on the liquidation of the Company

2) Appointment of MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing and Mr Pierre STEMPER as liquidators and determination of the powers of the liquidators.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidators MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 160.069 and Mr Pierre STEMPER, professionally residing at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidators by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidators from drawing up an inventory and the liquidators may refer to the books of the Company. The liquidators may delegate, under their responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The meeting resolved that the liquidators may bind the Company under their joint signature.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the persons hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same persons, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mil douze, le trentième jour de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Brahms Chemical Intermediate S.A. (en abrégé Brachem S.A.) (la «Société»), avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial»), N° C-1705 le 13 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial, N° C-368 le 13 février 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Christelle Rétif, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société

2) Nomination de MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing et

M. Pierre STEMPER comme liquidateurs et fixation des pouvoirs des liquidateurs.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateurs MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, une société anonyme régie par le droit Luxembourg, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.069 et Mr Pierre STEMPER, résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'assemblée a décidé de conférer aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser les liquidateurs de dresser inventaire et les liquidateurs peuvent se référer aux écritures de la Société. Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'assemblée a décidé que les liquidateurs pourront engager la Société sous leur signature conjointe.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des personnes comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ch. Rétif, P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1 août 2012. Relation: DIE/2012/9089. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012102069/114.

(120140473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 724.320.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.109.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102148/11.

(120140486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102170/15.

(120140396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Twelve Beeches S.à r.l.).**

Capital social: GBP 1.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.032.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"H&F Nugent 3 Limited", a company incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 16 Charlotte Square, Edinburgh EH2 4DF, registered with the Companies House under number SC427107,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 July 2012 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the shares in issue in "Twelve Beeches S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 170.032, incorporated on 21st June 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of the Company have not yet been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

(A) Change of the Company's denomination from "Twelve Beeches S.à r.l." to "H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l." and consequential amendment of article 2:

"The Company's name is "H&FNugent Lux Debtco S.à r.l.""

(B) Change of the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling as of 1 Euro for 0.78295 Pound Sterling while changing the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to one pence (GBP 0.01), consequential conversion of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to nine thousand seven hundred and eighty-six Pound Sterling and eighty-eight pence (GBP 9,786.88) represented by nine hundred and seventy-eight thousand, six hundred and eighty-eight (978,688) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01); issue of new shares resulting from the change of nominal value;

(C) Increase of the issued share capital of the Company to one million eight hundred thousand Pound Sterling (GBP 1,800,000) by the issue of one hundred seventy-nine million, twenty-one thousand, three hundred and twelve (179,021,312) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of one million, seven hundred and ninety thousand, two hundred and thirteen Pound Sterling and twelve pence (GBP 1,790,213.12) to the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the total subscription price as follows: the nominal value of the New Shares to the share capital and the balance of the subscription price to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 8 so as to read as follows:

"The Company's capital is set at GBP 1,800,000 (one million and eight hundred thousand Pound Sterling), represent by 180,000,000 (one hundred and eighty million) shares of GBP 0.01 (one pence) each."

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed.

First resolution

The sole shareholder resolved to change the denomination of the Company from "Twelve Beeches S.à r.l." to "H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l." and consequently to amend article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling 1:0.78295 and, at the same time, to change the nominal value per share to one pence (GBP 0.01), to convert the capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to nine thousand seven hundred and eighty-six Pound Sterling and eighty-eight pence (GBP 9,786.88) represented by nine hundred and seventy-eight thousand, six hundred and eighty-eight (978,688) shares of a nominal value of one pence (GBP 0.01) and to issue the relevant number of shares resulting therefrom.

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million eight hundred thousand Pound Sterling (GBP 1,800,000) by the issue of one hundred seventy-nine million, twenty-one thousand, three hundred and twelve (179,021,312) shares, each with a nominal value of one pence (GBP 0.01), for an aggregate issue and subscription price of seven hundred and ninety thousand, two hundred and thirteen Pound Sterling and twelve pence (GBP 1,790,213.12).

Thereupon the sole shareholder subscribed and fully paid all the new shares through the payment in cash of seven hundred and ninety thousand, two hundred and thirteen Pound Sterling and twelve pence (GBP 1,790,213.12).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The sole shareholder resolved that an amount equal to the nominal value of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company and the balance of the issue price to the freely distributable share premium.

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"H&F Nugent 3 Limited", une société constituée sous les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 16 Charlotte Square, Edinburgh EH2 4DF, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SC427107,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 25 juillet 2012, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'actionnaire unique et détenant l'ensemble des actions émises par "Twelve Beeches S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.032, constituée le 21 juin 2012 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts coordonnés de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient tous les douze mille cinq cent (12,500) actions en émission dans la Société, de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour était le suivant:

Agenda

(A) Changement de la dénomination de la Société de «Twelve Beeches S.à r.l.» en «H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l.» et modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La dénomination de la société est «H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l.»»

(B) Changement de la devise du capital social émis par la Société de Euro en Livre Sterling au cours d'échange Euro/Livre Sterling de 1 Euro pour 0,78295 Livre Sterling en modifiant la valeur nominale des parts sociales de la Société de un Euro (EUR 1) à un Pence Sterling (£ 0,01), conversion du capital émis de la Société de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) à neuf mille sept cent quatre vingt six Livres Sterling et quatre-vingt huit Pence Sterling (£ 9.786,88) représentés par neuf cent soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt huit (978.688) parts sociales d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (£ 0,01); émission des nouvelles parts sociales suite à la modification de la valeur nominale;

(C) Augmentation du capital social émis de la Société à un million huit cent mille Livres Sterling (£ 1.800.000) par l'émission de cent soixante dix neuf million, vingt et un mille trois cent douze (179.021.312) parts sociales d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (£ 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de un million sept cent quarante-vingt dix mille deux cent treize Livres Sterling et douze Pence Sterling (GBP 1.790.213,12) à l'associé unique par un apport en numéraire; allocation du prix de souscription comme suit: un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde du prix de souscription au compte de la prime d'émission librement distribuable; modification conséquente de l'article 8 des statuts afin qu'il prenne la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à GBP 1.800.000 (un million huit cent mille Livres Sterling), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de GBP 0,01 (un Pence Sterling) chacune.»

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes telles qu'il suit:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination de la Société de «Twelve Beeches S.à r.l.» en «H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l.» et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'agenda ci-dessus.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la devise du capital social émis de la Société de Euro en Livre Sterling au cours d'échange Euro / Livre Sterling 1: 0,78295 Livre Sterling et de modifier, en même temps, la valeur nominale des parts sociales à un Pence Sterling (£ 0,01) et de ainsi convertir le capital émis de la Société de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) à neuf mille sept cent quatre vingt six Livres Sterling et quatre-vingt huit Pence Sterling (£ 9.786,88) représenté par neuf cent soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt huit (978.688) parts sociales d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (£ 0,01) chacune, et d'émettre le nombre de nouvelles parts sociales correspondant à une telle augmentation.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million huit cent mille Livres Sterling (£ 1.800.000) par l'émission de cent soixante dix neuf million, vingt et un mille trois cent douze (179.021.312) parts sociales

d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (£ 0,01) chacune pour un prix de souscription total de un million, sept cent quarante-vingt dix mille deux cent treize Livres Sterling et douze Pence Sterling (GBP 1.790.213,12).

Sur ce l'associé unique a souscrit et entièrement payé les Nouvelles Parts Sociales suite à un apport en numéraire à hauteur de un million, sept cent quarante-vingt dix mille deux cent treize Livres Sterling et douze Pence Sterling (GBP 1.790.213,12).

Une preuve de paiement en numéraire a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde du prix de souscription au compte de la prime d'émission librement distribuable.

L'associé unique a enfin décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'agenda ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes résolutions sont estimés à deux mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN, J. ELINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} août 2012. Relation: LAC/2012/3667. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012103545/154.

(120140516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Ducanty Holdings (Luxembourg) Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.570.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 9 juillet 2012

1) Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2) M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

4) Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5) M. Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 3 novembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6) M. Sébastien PHILIPPI, administrateur de sociétés, né à Saarbrücken, le 1^{er} septembre 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7) Mme Virginie DECONINCK, prénommée, a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DUCANTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) LIMITED

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102186/28.

(120140405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Elektra Purchase No. 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.004.

Rectificatif des statuts coordonnés déposés et enregistrés le 26 août 2008, numéro de dépôt L080126950

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 août 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012103029/13.

(120141569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

Remplacement dépôt L1110187566 du 25/11/2011

Les statuts coordonnés au 14/10/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/11/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012103038/13.

(120141126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.441.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102191/15.

(120140404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Erika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.485.

—
Suite à une décision sous seing privé, l'actionnaire de la société devient CAPM Advisors AB avec effet au 5 mars 2012. Munsbach, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102199/10.

(120140463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

ERS Immeuble S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 17 juillet 2012.
Référence de publication: 2012102219/10.
(120140444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Little Smets, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.325.

L'an deux mille douze, le trente juillet.
Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Thierry SMETS, médecin-vétérinaire, demeurant à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix, et
- 2) Madame Carine SCHECK, commerçante, demeurant à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix.

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LITTLE SMETS", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.325, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 31 juillet 1986 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 19 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 988 du 5 octobre 2005 (les «Statuts»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) par l'émission de cent dix-neuf mille cinq cents (119.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvelles.
3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts.
4. Abrogation de l'article 10 des Statuts.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.987.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) par l'émission de cent dix-neuf mille cinq cents (119.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

1) trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) parts sociales nouvelles sont souscrites par Monsieur Thierry SMETS, prénommé, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 993.750.-) entièrement affectés au capital social de la Société,

et trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) parts sociales nouvelles sont souscrites par Madame Carine SCHECK, prénommée, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 993.750), entièrement affectés au capital social de la Société.

Ces soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées par incorporation du bénéfice reporté de la Société à concurrence d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500.-).

Une attestation délivrée par la gérante unique, certifiant que les réserves sont toujours disponibles à la date du présent acte, y restera annexée pour être enregistrée en même temps.

2) vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par la société à responsabilité limitée «SMETS COUNTRY S.à r.l.», ayant son siège social à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix, inscrite au Registre du Commerce et des

Sociétés de Luxembourg section B numéro 52.986, ici représentée par sa gérante unique Madame Carine SCHECK, prénommée, pour un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) entièrement affectés au capital social de la Société,

et vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par la société anonyme "PLATHEG S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.693, ici représentée par Madame Carine SCHECK, prénommée, en sa qualité d'administrateur-délégué et Monsieur Thierry SMETS, prénommé, en sa qualité d'administrateur, pour un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) entièrement affectés au capital social de la Société.

Ces quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'abroger l'article 10 des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SMETS, C. SCHECK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 août 2012. LAC/2012/36641. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103277/73.

(120140563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Europäische wirtschaftliche Interessenvereinigung der Senatoren EWIV d.S., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg D 90.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. August 2012 abgehalten am Sitz der Gesellschaft.

Einzigster Beschluss:

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Zweigstelle in Luxembourg, L-1128 Luxembourg 28-30, Val St. André unter der Bezeichnung „Europäische wirtschaftliche Interessenvereinigung der Senatoren EWIV d.S.“ freiwillig zu schliessen und diese Schliessung als abgeschlossen zu erklären.

Luxemburg, den 8. August 2012.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012102202/15.

(120140438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

EWA fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102229/10.

(120140439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102232/15.

(120140423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 112.699.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012102763/14.

(120141641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102254/15.

(120140427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2012102280/15.

(120140428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hamada SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102291/10.

(120140406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102299/10.

(120140441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Itau Specialised Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.974.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 28 juin 2012, a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mr. Shee Wah Chang

Av. Eng. Armando de Arruda Pereira,
707, torre Eudoro Villela 11, 04344-902 Sao Paulo /SP
Brésil

Mr. Marcelo de Lima Fatio,

Av. Eng. Armando de Arruda Pereira,
707, torre Eudoro Villela 11, 04344-902 Sao Paulo /SP
Brésil

Mr. Justin Egan

Carne Global Financial Services (Luxembourg) S.à.r.l
25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

Pour ITAU SPECIALISED INVESTMENT FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

Fond d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012102304/27.

(120140468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 120.932.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), the undersigned.

There appeared:

Belval Plaza I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115595 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza I Mall S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a notarial deed dated 27 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2295 on 8 December 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3199 on 28 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120932 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of "Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115595 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza I Mail S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 27 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 2295 le 8 décembre 2006, modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3199 le 28 décembre 2011, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120932 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papisideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/933. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102055/171.

(120140283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared

Belval Plaza Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115602 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a notarial deed dated 4 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1230 on 26 June 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3178 on 24 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115595 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and

(xiv) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect to (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers.
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees -and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.602 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1230 le 26 juin 2006, modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3178 le 24 décembre 2011, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115595 et (iv) dont le capital social est fixé

à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et souscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et souscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papasideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/935. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102056/171.

(120140297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 17 juli 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102338/16.

(120140375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Isolutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 6, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102340/10.

(120140445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lugh Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.848.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "OPERAUNO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145664,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme "LUGH INVESTISSEMENT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145848, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 970 du 8 mai 2009;
- b) Que le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- d) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;
- f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à son profit;
- g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;
- i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
- j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 août 2012. LAC/2012/36692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102392/51.

(120140284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

MissionPossible Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 26, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 166.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102416/10.

(120140442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**AdGLOBAL - International Media Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Projet Royal S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 162.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2012.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2012102761/12.

(120141128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**B.E. Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Anthea S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.640.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ANTHEA S.A.», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, constituée le 21 avril 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1147 du 02 juin 2010. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "B.E. HOLDING S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg). Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La société est établie pour une durée illimitée».

107518

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, S. Dupont, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 36792. LAC/2012/36792. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102815/57.

(120140558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.349.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

In the year two thousand and twelve, on the first of August;

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

CEREP III FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.119,

here represented by Flora Gibert, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 July 2012; and CEREP III, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America, and registered with the Trade Register of Delaware under number 4329565,

here represented by Flora Gibert, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.446 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1257, page 60290, dated 25 June 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 27 June 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will consequently run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 16 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Second resolution

For the avoidance of doubt, the Shareholders acknowledge and resolve that the current financial year which started on 1st July 2012, will close on 31 December 2012 and that the first subsequent financial year will start on 1st January 2013 and will end on 31 December 2013, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2014 and will end on 31 December 2014.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP III FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.119, ici représentée par Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 26 juillet 2012.

CEREP III L.P., une limited liability company, existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Register of Delaware sous le numéro 4329565, ici représentée par Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 23 juillet 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial"), en date du 25 juin 2007, numéro 1257, page 60290 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juin 2012, pas encore publiés au Mémorial.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier avec effet immédiat l'année sociale de la Société, laquelle commencera en conséquence le 1^{er} janvier et se terminera 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée dans l'article 16 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

Afin de dissiper tout doute, les Associés prennent acte et décident que l'année sociale en cours, laquelle a commencé le 1^{er} juillet 2012, se terminera le 31 décembre 2012, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012102133/95.

(120140420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Schräinermontagebetrieb Wolf, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 70C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 162.245.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 2 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 août 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012103099/13.

(120141415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.315.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2012

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102489/16.

(120140426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

PSMA Luxco II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102528/10.

(120140443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Reichenschwand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.486.

Suite à une décision sous seing privé, l'actionnaire de la société devient CAPM Advisors AB avec effet au 5 mars 2012. Munsbach, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102536/10.

(120140455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.
